

CERTIBIOCIDÉ - 1 JOUR

Certificat individuel pour l'utilisation de produits Biocides

Agréé **CERTIBIOCIDÉ**
Traitements raisonnés

Objectif

Être habilité à utiliser des produits biocides au cours de son activité professionnelle et notamment les opérateurs, techniciens, employeurs et indépendants.

Durée

1 journée de 7h

Public, prérequis et modalités d'inscription

- Personnes qui utilisent, vendent et/ou achètent des produits biocides réservés aux professionnels
- Détenteur d'un certibiocide et n'ayant pas dépassé la date de renouvellement (2 mois avant les 5ans du certificat)
- Détenteur d'un Certiphyto valide
- Inscription au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de formation

Coût, rémunération et financement

- 25€ /heure soit 525€
- Possibilité de financement par les OPCO
- Les salariés en formation sont rémunérés par leurs employeurs pour la durée de la formation.

Renseignements et inscription

Secrétariat du CFPPA

04.95.77.06.42

cfppa.sartene@educagri.fr

SIRET: 192 000 024 000 47

N° de déclaration: 94 20 P1053 20

PROGRAMME

RÉGLEMENTATION		1h30
<ul style="list-style-type: none"> • Définition des produits biocides • Cadre réglementaire français et européen • Produits autorisés et produits illégaux, utilisation des produits • Réglementation du transport et du stockage 		
PRODUITS RODENTICIDES		1h30
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques pour la santé • Dangerosité des produits • Situations d'exposition aux dangers • Prévention des risques pour l'environnement 		
PRODUITS DÉSINFECTANTS		1h30
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques pour la santé • Dangerosité des produits • Situations d'exposition aux dangers • Prévention des risques pour l'environnement 		
PRODUITS INSECTICIDES		1h30
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques pour la santé • Dangerosité des produits • Situations d'exposition aux dangers • Prévention des risques pour l'environnement 		
GESTION DES DÉCHETS		0h30
<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des déchets dans l'entreprise et sur site d'intervention • Gestion des effluents • Gestion des déchets organiques 		

MOYENS D'ENCADREMENT

Formation par groupe de 10 maximum

Encadrement et enseignement par Mme LOGLI et Mme LUCIONI, enseignantes de Biologie au Campus.

MODE DE VALIDATION

- Auto-Évaluation des savoirs via une évaluation nationale (QCM informatisé)
- Formation qualifiante
- Obtention d'une attestation d'acquis des compétences en fin de formation
- Obtention du certificat individuel via la plateforme service-public.fr

CERTIBIOCIDÉ - 1 JOUR

Certificat individuel pour l'utilisation de produits Biocides

Agréé **CERTIBIOCIDÉ**
Traitements raisonnés

Objectif

Être habilité à utiliser des produits biocides au cours de son activité professionnelle et notamment les opérateurs, techniciens, employeurs et indépendants.

Durée

1 journée de 7h

Public, prérequis et modalités d'inscription

- Personnes qui utilisent, vendent et/ou achètent des produits biocides réservés aux professionnels
- Détenteur d'un certibiocide et n'ayant pas dépassé la date de renouvellement (2 mois avant les 5ans du certificat)
- Détenteur d'un Certiphyto valide
- Inscription au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de formation

Coût, rémunération et financement

- 25€ /heure soit 175€
- Possibilité de financement par les OPCO
- Les salariés en formation sont rémunérés par leurs employeurs pour la durée de la formation.

Renseignements et inscription

Secrétariat du CFPPA

04.95.77.06.42

cfppa.sartene@educagri.fr

SIRET: 192 000 024 000 47

N° de déclaration: 94 20 P1053 20

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel

Cours théoriques participatifs avec support informatique

La répartition du planning peut être légèrement modifiée en fonction des profils des stagiaires.

TAUX DE SATISFACTION ET DE RÉUSSITE ANNÉE EN COURS

Réussite: 100%

Satisfaction: 100%

Insertion: 100%

LE CAMPUS

Le Campus AgriCorsica est un Etablissement Public Local d'Enseignement Agricole (EPLEFPA).

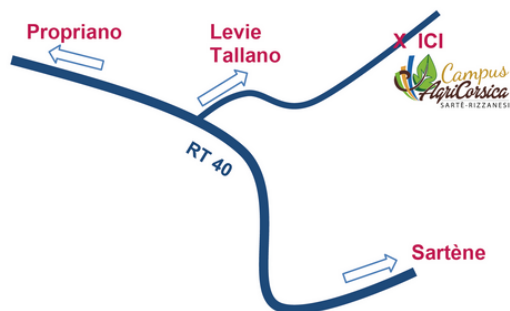
A ce titre il se compose de quatre entités :

- Un Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole (LEGTA),
- un Centre de Formation d'Apprentis Agricole (CFAA),
- un Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA),
- une Exploitation Agricole (Ovins, Porcins et Maraîchage).

De nombreux moyens pédagogiques sont mis à disposition de tous les apprenants : Des salles de cours équipées de vidéos projecteurs, trois salles informatiques, deux laboratoires de sciences, une salle de projection vidéo, une grande salle polyvalente, un centre de documentation et d'information, un terrain multisport, une salle de musculation, une salle d'agroéquipement, un atelier mécanique, de même que toutes les infrastructures et outils mécaniques liés aux enseignements pratiques à l'exploitation agricole du Campus ou lors des chantiers extérieurs.

Le Campus dispose par ailleurs d'un internat, offrant ainsi une possibilité d'hébergement aux lycéens et apprentis (mineurs prioritaires), ainsi que d'un restaurant scolaire ouvert à tous.

Tous les bâtiments du Campus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

DÉCIDEUR



Certiphyto

Objectif

Être habilité à utiliser des produits phytopharmaceutiques dans le respect et les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Durée

3 journées de 7h soit 21h de formation

Public, prérequis et modalités d'inscription

- Responsable en pépinière
- Paysagiste
- Responsable entretien espaces verts

- Inscription au plus tard 2 jours ouvrés avant le début de formation

Coût, rémunération et financement

- 25€ /heure soit 525€
- Possibilité de financement par les OPCO
- Les salariés en formation sont rémunérés par leurs employeurs pour la durée de la formation.

Renseignements et inscription

Secrétariat du CFPPA

04.95.77.06.42

cfppa.sartene@educagri.fr

SIRET: 192 000 024 000 47

N° de déclaration: 94 20 P1053 20